

**CONSEIL UNIVERSITAIRE****Séance ordinaire****10 juin 2025, 8 h 30****Salle du Conseil (3632)**  
**Pavillon Louis-Jacques-Casault****PROCÈS-VERBAL****Personnes présentes :**

Bastien, Josée  
Beaulieu, Marie-Claude  
Bergeron, Cathia  
Bernier, Carmen  
Bhiry, Najat  
Bonneau, Guy  
Boudreault, Nathalie  
Bourgoin, Sylvain-Georges  
Brouillet, Eugénie  
Campana, Aurélie  
Charette, Louise  
D'Amours, Sophie  
Darveau, André  
Desputeau, Francis  
Douville, Frédéric  
Doyon, Maurice  
Duchesneau-Turgeon, Coralie  
Euvrard, Elsa  
Faucher, Alain

Fleury, Pascale  
Fortier, Paul  
Gélinas, Nancy  
Gomez-Perez, Muriel  
Grenier, Jean-Noël  
Jeanrie, Chantale  
Kablan, Serge A.  
Lacroix, René  
Laflamme, Anne-Marie  
Lampron, Louis-Philippe  
Lépinay, Frédéric  
Levasseur, Ludovik  
Mbourou Azizah, Ginette  
Méthot, Julie  
Méthot, Pierre-Olivier  
Montagne, Benjamin  
Morin, Charles M.  
Mpey, Giresse Ilimi  
Papagerakis, Petros

Pastinelli, Madeleine  
Pilote, Annie  
Poitras, Julien  
Pons, Frank  
Rainville, Simon  
Richard, Darren Edward  
Richer, Monique  
Roberge, Jacynthe  
Rodrigue, Marie-Josée  
Saucier, Linda  
Schneider, Cyril  
Senécal, Caroline  
Tchotourian, Ivan  
Tiomo, Ingrid-Avila  
Tounkara, Salimatou-Ismael  
Tremblay, Yves  
Viau, Alain A.  
Viau-Guay, Anabelle  
Zaccarin, André

**Personnes absentes :**

Brin, Colette  
Fougères, André  
Gélineau, François  
Goulet, Vincent  
Lapierre, Dominique

Larose, Nathalie  
Martin, Hélène  
Morin, Jean-François  
Noah Bissemi, Nicolas  
Paquin, Jonathan

Raymond, André  
Roche, Stéphane  
Roy, Denis  
Sirois, Pauline  
Tapp, Diane

## 1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 10 juin 2025 ouverte à 8 h 30.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Une membre demande de sortir de l'ordre du jour de consentement le point intitulé « Plan institutionnel ULaval 2023-2028 – État d'avancement des chantiers au 30 avril 2025 » pour une question.

Un autre membre demande de sortir de l'ordre du jour de consentement les points intitulés « Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2024 » et « Comité exécutif: rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025 » pour des questions.

Nancy Gélinas propose, Julien Poitras appuie,

**CU-2025-119**

D'adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 10 juin 2025.

La proposition CU-2025-119 **est adoptée** à l'unanimité.

## 3. Communications de la présidente (DA-2025-275)

La présidente du Conseil souligne la première séance de :

- Francis Desputeau, membre du personnel administratif de soutien; et
- Giresse Ilimi Mpey, étudiant de 2<sup>e</sup> cycle.

La prolongation de mandat de :

- Carmen Bernier, doyenne de la Faculté de musique.

Elle mentionne la fin du premier mandat de :

- Pauline Sirois, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation;
- Chantale Jeanrie, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation; et
- Dominique Lapierre, membre du personnel administratif cadre.

Elle souligne la dernière séance de :

- Ingrid-Avila Tiomo, étudiante de 3<sup>e</sup> cycle;
- Guy Bonneau, doyen de la Faculté de théologie et de sciences religieuses;
- André Zaccarin, doyen de la Faculté des sciences et de génie;
- Julien Poitras, doyen de la Faculté de médecine;
- Anne-Marie Laflamme, en tant que doyenne de la Faculté de droit, car elle poursuivra au Conseil universitaire (CU) à titre de secrétaire générale.

La présidente exprime sa reconnaissance envers Monique Richer, qui quitte le CU après 24 années de service, dont 19 en tant que secrétaire générale. Elle souligne son rôle crucial dans l'évolution des Statuts de l'Université Laval, la gestion des transitions, la négociation des contrats, le Règlement des études et la résolution de diverses situations. Monique Richer a apporté une contribution significative grâce à son engagement et son travail.

### 3.1 Concours des Prix d'excellence en enseignement 2024

#### 3.1.1 Prix Direction de programme

Diffusion aux membres de la vidéo présentant la lauréate du prix :

- Isabelle Henrion-Dourcy, directrice des programmes de maîtrise et de doctorat en anthropologie au Département d'anthropologie de la Faculté des sciences sociales.

La directrice, qui participe à la séance en ligne depuis le Népal, exprime sa gratitude envers l'institution pour le soutien déterminant apporté à sa mission éducative.

Afin de répondre aux besoins des étudiants et étudiantes en anthropologie, elle a lancé un blog et mis en place un laboratoire multimodal. Ces initiatives offrent un espace d'exploration de diverses formes d'expression, qu'elles soient scientifiques, comme les textes, ou créatives, telles que les bandes dessinées ou les films. L'objectif est de rendre visibles leurs expériences de terrain et de transmettre des perspectives alternatives sur le monde.

### 3.1.2 Prix Encadrement aux cycles supérieurs

La diffusion de la vidéo de ce prix est reportée à une séance ultérieure.

## 3.2 Tableau de suivis CU (DA-2025-276)

Le tableau de suivis du CU est déposé à titre informatif.

## 3.3 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2025-277)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

Un membre suggère que les dates des séances du CU soient planifiées chaque année de manière à ne pas coïncider avec la Semaine de lecture (en mars) et avec le Congrès de l'Acfas (en mai).

## ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

### 4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025

Anabelle Viau-Guay propose, Frédéric Douville appuie,

**CU-2025-120**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

La proposition CU-2025-120 **est adoptée** à l'unanimité.

### 5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025

Anabelle Viau-Guay propose, Frédéric Douville appuie,

**CU-2025-121**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025.

La proposition CU-2025-121 **est adoptée** à l'unanimité.

### 6. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025

Anabelle Viau-Guay propose, Frédéric Douville appuie,

**CU-2025-122**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025.

La proposition CU-2025-122 **est adoptée** à l'unanimité.

**7. Rapport concernant les agrégations et titularisations au 1<sup>er</sup> juin 2025 (DA-2025-279)**

Anabelle Viau-Guay propose, Frédéric Douville appuie,

**CU-2025-123**

De recevoir le rapport du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances sur les décisions qu'il a prises concernant les agrégations et les titularisations au 1<sup>er</sup> juin 2025, tel qu'il figure au document DA-2025-279.

La proposition CU-2025-123 **est adoptée** à l'unanimité.

**8. Contingentement de programmes, critères de sélection et modalités d'admission ayant pour effet de restreindre l'accès à un programme pour 2026-2027 – Recommandation de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-280)**

Anabelle Viau-Guay propose, Frédéric Douville appuie,

**CU-2025-124**

D'adopter les contingentements et les capacités d'accueil des programmes, ainsi que les critères de sélection et les modalités d'admission pour 2026-2027, tels qu'ils figurent au document DA-2025-280.

La proposition CU-2025-124 **est adoptée** à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR COURANT**

**9. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2024**

Les questions d'un membre portent sur :

- L'adoption des Statuts de l'Université Laval et les dispositions relatives aux articles 170 et 201, qui traitent de la nomination des doyennes et doyens ainsi que des directrices et directeurs de département;
- La signification de la mise en dépôt des modifications de certains articles des Statuts;
- La signification d'une ordonnance de sauvegarde;
- La version des articles 170 et 201 des statuts actuellement en vigueur.

Anabelle Viau-Guay propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

**CU-2025-125**

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2024.

La proposition CU-2025-125 **est adoptée** à la majorité des voix (39 pour, 2 contre, 4 abstentions).

**10. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025 (DA-2025-278)**

Les questions d'un membre portent sur :

- Le fonctionnement des contrats de services professionnels de formation conclus de gré à gré;
- La provenance des fonds qui financent le projet d'isolation du préau ouest, de réfection structurale des balcons et d'étalement de l'extrémité est du pavillon Ernest-Lemieux;
- Le fonctionnement de la réserve réaménagement et rénovation du Comité exécutif;
- Les enveloppes existantes autres que celles de réaménagement.

Maurice Doyon propose, Nancy Gélinas appuie,

**CU-2025-126**

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2025-278.

La proposition CU-2025-126 **est adoptée** à la majorité des voix (39 pour, 2 contre, 5 abstentions).

**11. Plan institutionnel ULaval 2023-2028 – État d'avancement des chantiers au 30 avril 2025**  
(DA-2025-281)

Les questions des membres portent sur des inquiétudes et préoccupations concernant :

- La situation budgétaire actuelle de l'Université;
- L'absence d'indexation dans le budget gouvernemental;
- La prochaine mise à jour financière et les décisions budgétaires gouvernementales;
- Les impacts sur les chantiers prévus pour l'année à venir;
- Les fonds réservés aux Chantiers;
- La stratégie budgétaire et l'avantage pour l'Université de présenter un budget à l'équilibre en utilisant les réserves.

Les commentaires des membres portent sur :

- L'importance de maintenir une vigilance constante quant à l'équité des mesures mises en œuvre par le ministère de l'Enseignement supérieur et le gouvernement, tant à l'égard des universités en déficit que celles en situation d'équilibre;
- L'intégration, dans le budget, des augmentations salariales prévues par les conventions collectives des membres de la communauté universitaire, incluant notamment la clause remorque salariale négociée par le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) prévue pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**12. Règlement des études**

**- Modifications**

**12.1 Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes** (DA-2025-282)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes explique le processus de révision annuel du Règlement des études. Des commentaires, des avis et des questions sont recueillis et analysés en continu par un comité qui soumet par la suite des propositions au Comité institutionnel de révision.

La vice-rectrice détaille ensuite les principales modifications proposées dans le Règlement. L'une d'elles concerne l'ajout des personnes stagiaires postdoctorales comme catégorie de personnes étudiantes, spécifiquement à l'article 3.17. Elle précise que ces personnes se distinguent des personnes étudiantes en raison de leur statut de chercheuses et chercheurs en formation, ainsi que de leur cadre réglementaire particulier. Cette inclusion a pour objectif de leur offrir un encadrement réglementaire adéquat.

D'autres modifications incluent le retrait de la référence aux unités d'éducation continue, l'ajout des conseillères et conseillers à la gestion des études et en pédagogie universitaire, en tant que soutien aux directrices et directeurs de programme, ainsi que des précisions concernant le baccalauréat multidisciplinaire. Des ajustements ont également été faits pour les finalités du programme de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, ainsi que l'obligation des modalités d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les plans de cours. Finalement, il a été ajouté un article lié à la mobilité étudiante au certificat et dans les programmes courts (DESS).

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La justification des modifications proposées inscrite au tableau « Annexe I – Révision du Règlement des études 2025 » qui semble contradictoire sur l'inclusion des personnes stagiaires postdoctorales dans le Règlement des études, alors que celui-ci ne couvre pas la formation non créditede;
- Le parcours particulier des personnes stagiaires postdoctorales qui ont un statut particulier qui relève davantage d'un cheminement de formation régulier, bien que certains articles du règlement s'appliquent à elles sans que ce soit le règlement au complet;
- Les préoccupations concernant le plan d'activité de formation pour les personnes stagiaires postdoctorales (son utilité, sa structure, son gabarit, ses obligations ou sa souplesse, la perception);
- La possibilité de changer l'appellation du plan d'activité de formation pour « Plan d'essor ou Plan d'encadrement »;
- La clarification de l'objectif derrière l'ajout de la mention relative aux modalités d'utilisation des outils d'IA au paragraphe j) de l'article 2.38 « Le plan d'activité de formation »;
- Le respect des règles de plagiat, notamment en lien avec l'utilisation de l'IA;
- L'arrimage entre le Règlement des études et l'application du Règlement disciplinaire en fonction des conditions spécifiées dans le plan d'activité de formation sur l'IA, en ce qui concerne les plaintes de plagiat.

Aurélie Campana propose, Frank Pons appuie,

#### CU-2025-127

D'approuver les modifications proposées au Règlement des études, telles qu'elles figurent au document DA-2025-282; et

De fixer au 1<sup>er</sup> septembre 2025 l'entrée en vigueur de ces modifications.

La proposition CU-2025-127 **est adoptée** à la majorité des voix (44 pour, 3 contre).

### 13. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire

La présidente du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) informe que le Comité a tenu une rencontre le 15 mai dernier.

Outre ses points statutaires et ceux inscrits à l'ordre du jour du Conseil universitaire (CU), les membres du CGCU ont abordé les règles de procédures du CU. Le CGCU analysera spécifiquement le *Guide de procédure des assemblées délibérantes de l'Université de Montréal*, dans le but d'en évaluer l'adaptation aux spécificités du CU.

#### 13.1 Résultats du questionnaire d'évaluation du Conseil universitaire et de la présidence 2025 (DA-2025-283)

Le CGCU a examiné les résultats de l'évaluation, qui sont similaires à ceux de l'année précédente, avec des variations d'environ plus ou moins 10 % selon les échelles.

Bien que des améliorations aient été observées, certaines problématiques sont soulevées, notamment en ce qui concerne l'appropriation du temps de parole et la compréhension du rôle des membres du CU. Pour y remédier, il est envisagé de proposer une formation spécifique aux nouveaux membres. Plusieurs suggestions ont été formulées par les membres, telles que la limitation du temps de parole, la restriction à un seul droit de parole, l'amélioration des règles de procédure et la désignation d'une présidence d'assemblée indépendante ou neutre pour faciliter la conduite des séances.

De plus, il est noté une amélioration de la satisfaction des membres concernant le contenu de la documentation, bien que des efforts soient encore nécessaires pour optimiser le temps alloué aux discussions et l'utilisation de l'agenda de consentement. La satisfaction a augmenté quant à l'expression des divergences d'opinion, ainsi que la transparence et le suivi de la direction. Le rôle du Comité de gouvernance, qui est un sous-ensemble du CU, semble mieux compris. Ses membres, nommés par le CU, en sont issus. Ce comité, bien qu'il n'ait pas de pouvoir décisionnel, formule des recommandations au CU.

La présidente du CGCU résume le rôle du Comité de gouvernance, qui veille au bon fonctionnement du CU en s'inspirant des meilleures pratiques observées dans les conseils d'administration. Dans ce comité, comme dans tous les comités de gouvernance, la présidence du Conseil et la secrétaire générale sont membres d'office, ce qui permet de bénéficier de leur expérience et expertise, de coordonner les actions, et d'éviter des travaux en parallèle. Il s'agit de s'assurer éventuellement d'un mode de fonctionnement avec le plus de transparence possible.

La prochaine réunion du CGCU, prévue le 12 juin, définira les priorités des travaux pour l'année à venir, en se basant sur les résultats de l'évaluation.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La comparaison entre les deux groupes de personnes répondantes des deux dernières années (la constance et le nombre);
- Les préoccupations concernant le fait que le Comité de gouvernance examine l'indépendance de la présidence du CU, alors que celle-ci fait partie du CGCU;
- La possibilité d'organiser une rencontre ou discussion portant sur les mandats du CGCU;
- Les commentaires recueillis dans le cadre de l'évaluation qui soulignent la monopolisation du temps de parole, observée lors des séances, par un groupe restreint de personnes;
- La possibilité de résoudre rapidement les problèmes ciblés dans l'évaluation;
- L'importance de l'utilisation de guides neutres pour les assemblées délibérantes et l'urgence de clarifier les règles d'arbitrage en cas de désaccords;
- Le Code Morin utilisé actuellement en référence au CU.

### 13.2 Mandat du Comité de gouvernance du Conseil universitaire : révision (DA-2025-284)

Le mandat du Comité de gouvernance, adopté par le CU en 2018, fait l'objet d'une révision annuelle pour garantir son alignement avec les meilleures pratiques de gouvernance. La révision la plus récente a eu lieu avant la réalisation du sondage d'évaluation des membres du CU et de nouvelles propositions pourraient être faites en cours d'année.

Les modifications proposées visent à clarifier la portée et à enrichir le rôle du Comité sans en changer fondamentalement la nature, tout en actualisant les pratiques en vigueur. Ces modifications incluent : 1) l'examen préalable, au besoin, des politiques comportant des éléments de gouvernance; 2) l'identification et le déploiement des actions prioritaires pour l'année en cours; 3) l'ajout d'une section concernant les nominations au CGCU et au Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (CPPLA); et 4) le dépôt systématique au CU de l'ordre du jour des réunions et des procès-verbaux adoptés, plutôt que sur demande.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les préoccupations quant au fonctionnement et au rôle du Comité de gouvernance dans la gestion du processus des nominations, l'étude des candidatures (sur la base des critères adoptés par le CU), la formulation de recommandations au CU, la conservation de la prérogative du CU;
- La possibilité d'améliorer le processus et la rigueur liés au renouvellement des mandats;
- La possibilité d'accorder un statut de personne invitée, plutôt que celui de membre, à la présidence du CU et à la secrétaire générale au sein du Comité de gouvernance;
- Le calcul du quorum du CGCU.

Ludovik Levasseur propose, Chantale Jeanrie appuie,

**CU-2025-128**

Sur recommandation du Comité de gouvernance du Conseil universitaire,

D'adopter le mandat révisé du Comité de gouvernance du Conseil universitaire, tel qu'il figure au document DA-2025-284.

La proposition CU-2025-128 **est adoptée** à la majorité des voix (43 pour, 6 contre, 2 abstentions).

### 13.3 Procédure de désignation des membres du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique : révision (DA-2025-285)

Après la mise en œuvre de la Procédure de désignation des membres du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (CPPLA), établie à l'automne dernier, plusieurs lacunes ont été identifiées. Il a été jugé nécessaire d'améliorer la procédure existante afin de la rendre plus efficace et transparente. À cette fin, une proposition visant à apporter des précisions supplémentaires est formulée.

Frank Pons propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

#### CU-2025-129

Sur recommandation du Comité de gouvernance du Conseil universitaire,

D'adopter la Procédure de désignation des membres du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique révisée, tel qu'elle figure au document DA-2025-285.

La proposition CU-2025-129 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 2 contre, 5 abstentions).

## NOMINATIONS

### 13.4 Comité de gouvernance du Conseil universitaire : membres (DA-2025-286)

Cyril Schneider, Louise Charette et Coralie Duchesneau-Turgeon se retirent de la séance.

Le Comité de gouvernance a lancé un appel de candidatures afin de pourvoir deux postes vacants. Trois candidatures recevables ont été soumises et évaluées selon les critères établis dans la Procédure de nomination des membres du CGCU, notamment ceux liés à la diversité des sièges, à l'expérience et à la formation en gouvernance.

Parmi les candidatures, celle d'une étudiante a été automatiquement recommandée, conformément à l'exigence de représentation étudiante au sein du Comité.

Les deux autres candidatures provenaient d'une chargée de cours à la Faculté des sciences de l'éducation et d'un professeur de la Faculté de médecine. À l'issue de l'analyse, le Comité recommande la nomination de la personne chargée de cours en raison de son expertise en éthique et en déontologie, de son expérience en gouvernance, ainsi que de son statut, qui contribue à la diversité de la composition du Comité.

La candidature du professeur sera conservée pour une période d'un an, en vue de pourvoir d'éventuels postes. Un nouvel appel de candidatures est prévu pour septembre.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La pertinence d'ajouter l'élément de la diversité des disciplines et des secteurs représentés au sein du Comité de gouvernance;
- L'absence de restriction concernant la recevabilité d'une candidature provenant d'un membre d'un exécutif syndical ou d'une association étudiante, contrairement aux règles appliquées pour le CPPLA;
- La possibilité que la participation d'une personne candidate à un comité exécutif d'un syndicat constitue un désavantage dans le processus de sélection.

Frédéric Douville propose, Ludovik Levasseur appuie,

#### CU-2025-130

Sur recommandation du Comité de gouvernance du Conseil universitaire,

De nommer les personnes suivantes comme membres du Comité de gouvernance du Conseil universitaire :

- Coralie Duchesneau-Turgeon, étudiante de 1<sup>er</sup> cycle, pour la période du 11 juin 2025 au 10 juin 2026 inclusivement; et
- Louise Charette, chargée de cours à la Faculté des sciences de l'éducation, pour la période du 11 juin 2025 au 10 juin 2027 inclusivement.

La proposition CU-2025-130 **est adoptée** à la majorité des voix (36 pour, 8 contre, 2 abstentions).

Cyril Schneider, Louise Charette et Coralie Duchesneau-Turgeon réintègrent la séance.

## 14. Programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'administration

### - Évaluation périodique

#### 14.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-287)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de maîtrise et de doctorat sont rattachés à la Faculté des sciences de l'administration. La maîtrise professionnelle inclut huit spécialisations tandis que la maîtrise recherche et le doctorat comportent chacun sept spécialisations.

La vice-rectrice révèle le nombre d'inscriptions à ces programmes à la session d'hiver 2025.

Elle souligne que l'évaluation a été réalisée à la suite du processus d'agrément de la Faculté.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) sont :

- la flexibilité des formules d'enseignement;
- l'employabilité des personnes diplômées;
- les collaborations et la mobilité internationale;
- le soutien financier aux personnes étudiantes;
- la satisfaction des personnes étudiantes;
- les liens avec la communauté d'affaires et les partenariats.

Parmi les recommandations formulées, la principale consiste à établir une distinction claire entre la maîtrise professionnelle et la maîtrise en administration des affaires (MBA).

André Zaccarin propose, Aurélie Campana appuie,

#### CU-2025-131

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'administration, tel qu'il figure au document DA-2025-287; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2025-131 **est adoptée** à la majorité des voix (35 pour, 1 contre, 1 abstention).

#### 14.2 Plan d'action du doyen de la Faculté des sciences de l'administration (DA-2025-288)

Le doyen de la Faculté des sciences de l'administration est accompagné de Margaret Schomaker, vice-doyenne à l'enseignement, aux affaires étudiantes et aux agréments internationaux.

Il présente les distinctions entre les différents programmes, notamment la maîtrise professionnelle et la maîtrise en recherche. La maîtrise professionnelle est orientée vers des professions spécifiques, tandis que la maîtrise en recherche prépare les étudiantes et étudiants à poursuivre un doctorat ou à travailler en recherche dans des entreprises.

Parmi les forces de ces programmes, on note l'engagement des membres de la faculté, la flexibilité des modes d'enseignement et le lien avec la communauté d'affaires, qui sont des atouts recherchés par les personnes étudiantes ainsi que par les employeurs.

Le doyen souligne le bon taux de placement des diplômées et diplômés, en précisant que de nombreuses personnes étudiantes décrochent rapidement un emploi tant au Canada qu'à l'international.

Il identifie les principaux défis à relever dans ces programmes, notamment la nécessité de mieux distinguer la maîtrise professionnelle de la maîtrise en administration des affaires (MBA). Il souligne également l'importance de réviser et d'uniformiser les objectifs, les structures et la pertinence des spécialisations, tout en veillant à assurer l'uniformité et la transparence des processus d'admission et des formats d'examen.

Pour répondre à ces défis, plusieurs actions principales sont envisagées. Il est prévu de reconfigurer l'offre des programmes de grades au 2<sup>e</sup> cycle, ainsi que celle du 3<sup>e</sup> cycle. Une révision et une uniformisation des objectifs des programmes sont également nécessaires. De plus, l'établissement d'un calendrier de dépôt de candidature est envisagé, de même qu'une réduction du nombre de formats d'examens.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La pertinence de l'espagnol comme langue d'enseignement;
- La pertinence de réinstaurer le « PhD Days »;
- L'étalement du support financier et l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux;
- L'existence d'avis de la Commission des affaires étudiantes, de rapports ou d'articles du Règlement des études concernant l'accompagnement et l'adaptation des étudiantes et étudiants internationaux;
- Les réalités particulières associées à ces programmes.

Carmen Bernier propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

#### CU-2025-132

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté des sciences de l'administration, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'administration, tel qu'il figure au document DA-2025-288.

La proposition CU-2025-132 **est adoptée** à la majorité des voix (47 pour, 1 contre).

### 15. Programme de doctorat interuniversitaire en océanographie

#### - Évaluation périodique

##### 15.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-289)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes indique que le programme de doctorat interuniversitaire en océanographie est offert conjointement par l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et l'Université Laval. À l'UQAR, ce programme est rattaché à l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, tandis qu'à l'Université Laval, il relève de la Faculté des sciences et de génie, sous la responsabilité du Département de biologie.

Ce programme est l'un des fleurons de la recherche aux cycles supérieurs au Québec, favorisant l'avancement des connaissances fondamentales et appliquées en sciences marines grâce à une approche multidisciplinaire.

Les principales forces du programme sont :

- la diversité des expertises et les collaborations internationales du corps professoral;
- la qualité de l'encadrement des personnes étudiantes;
- le caractère unique du programme dans la francophonie en Amérique;
- les infrastructures de recherche exceptionnelles, notamment des navires.

Anabelle Viau-Guay propose, Petros Papagerakis appuie,

**CU-2025-133**

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique du programme de doctorat interuniversitaire en océanographie, tel qu'il figure au document DA-2025-289; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ce programme a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2025-133 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 2 abstentions).

**15.2 Plan d'action du doyen de la Faculté des sciences et de génie (DA-2025-290)**

Le doyen de la Faculté des sciences et de génie souligne que ce programme de doctorat a pour objectif de former des chercheuses et chercheurs autonomes, capables de travailler à l'avant-garde de l'océanographie. Grâce à son approche multidisciplinaire, ce programme participe activement à l'avancement des connaissances fondamentales et appliquées sur les milieux marins.

Ce programme, unique au Québec par son orientation en océanographie, se distingue en Amérique du Nord par son caractère francophone. À l'Université Laval, il se démarque par une forte orientation biologique, avec une majorité de professeures et professeurs issus du Département de biologie. Le doyen insiste sur la réputation internationale des chercheuses et chercheurs impliqués, ainsi que sur les infrastructures de recherche de première classe, notamment le brise-glace de recherche NGCC Amundsen et les stations nordiques. Il mentionne également l'existence de regroupements de chercheuses et chercheurs.

Le programme bénéficie de partenariats internationaux, notamment avec le CNRS et Sorbonne Université, ce qui renforce sa position stratégique. Cependant, le doyen reconnaît certains défis, comme la nécessité de réviser le protocole d'entente pour mieux refléter le caractère conjoint du programme dans sa gestion et ses activités de formation. Il est également question d'élargir l'offre de cours et de tirer parti des formations offertes par les institutions partenaires. Enfin, le doyen mentionne l'importance de former adéquatement les étudiantes et étudiants à la méthodologie de recherche et à la communication scientifique, tout en bonifiant les activités de réseautage.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le financement du projet Sentinelle Nord et ses impacts sur le programme;
- Le retard du renouvellement de l'entente avec l'UQAR;
- Le petit nombre de personnes étudiantes inscrites au programme, malgré son attrait et ses opportunités;
- L'absence d'inscription de personnes étudiantes des Premières Nations;
- La structure du programme dans la favorisation de la mobilité étudiante;
- La capacité d'élargir l'expertise du programme et les limitations rencontrées dans les défis liés au plan de déploiement.

Carmen Bernier propose, Ludovik Levasseur appuie,

**CU-2025-134**

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté des sciences et de génie, à la suite de l'évaluation périodique du programme de doctorat interuniversitaire en océanographie, tel qu'il figure au document DA-2025-290.

La proposition CU-2025-134 **est adoptée** à la majorité des voix (43 pour, 1 contre, 3 abstentions).

## 16. Programme de maîtrise en agroforesterie

### - Évaluation périodique

#### 16.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-291)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes indique que le programme de maîtrise en agroforesterie, professionnelle et recherche, est rattaché à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique.

La maîtrise professionnelle met davantage l'accent sur la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, afin de planifier les interventions dans le cadre de projets agroforestiers. En revanche, la maîtrise axée sur la recherche se concentre sur la recherche de solutions, l'aménagement et l'amélioration de la productivité des systèmes agroforestiers.

Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a identifié plusieurs forces du programme. Parmi celles-ci figurent :

- la richesse de l'environnement de recherche;
- l'encadrement des personnes étudiantes;
- le dynamisme de la direction de programme.

Benjamin Montagne propose, Alain A. Viau appuie,

#### CU-2025-135

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique du programme de maîtrise en agroforesterie, tel qu'il figure au document DA-2025-291; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ce programme a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2025-135 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 1 abstention).

#### 16.2 Plan d'action de la doyenne de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique (DA-2025-292)

La doyenne de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique souligne plusieurs aspects importants. Elle rappelle que ce programme, créé en 1993, est unique au Québec et constitue l'un des deux seuls du genre au Canada. Bien qu'il n'existe pas d'entente formelle, il est offert conjointement avec la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. Ce partenariat permet de mobiliser des savoirs dans les secteurs forestier et agricole, tout en intégrant des thématiques transversales, telles que les aspects sociaux, économiques et politiques.

La doyenne distingue les deux types de maîtrise : la maîtrise professionnelle, axée sur l'application des connaissances pour une gestion efficace des ressources, et la maîtrise avec mémoire, centrée sur la production de nouvelles connaissances et l'amélioration des pratiques.

Le programme couvre l'agroforesterie tempérée et tropicale, ce qui constitue une de ses particularités intéressantes. Elle met également en lumière le rôle du réseautage en agroforesterie au Québec, soulignant la forte implication des praticiennes et praticiens dans la formation et l'organisation d'un colloque annuel. Cette dynamique contribue au développement des compétences organisationnelles et professionnelles des étudiantes et étudiants.

En termes d'opportunités de développement, la doyenne souligne que, malgré ses 30 ans d'existence, le programme en est encore à ses débuts en termes d'application de l'agroforesterie pour résoudre des problématiques liées aux changements climatiques, à la résilience des écosystèmes et à la dégradation des terres. Elle mentionne les défis liés à la distinction entre les deux programmes de maîtrise, la formation pratique et la mobilisation des ressources professorales pour accompagner les étudiantes et étudiants, notamment ceux internationaux. Les actions à entreprendre incluent la clarification des objectifs des programmes, l'amélioration de la formation pratique sur le terrain et l'accueil des personnes étudiantes.

Les questions et commentaires d'un membre portent sur l'existence de doctorats associés au programme ou de passerelles permettant facilement la transition entre la maîtrise professionnelle et le doctorat, ainsi que la possibilité de recrutement des personnes chargées de cours et d'enseignement dans ce programme pour pallier la difficulté d'encadrement à la maîtrise professionnelle.

Alain A. Viau propose, Linda Saucier appuie,

#### CU-2025-136

De recevoir le plan d'action de la doyenne de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, à la suite de l'évaluation périodique de ce programme de maîtrise en agroforesterie, tel qu'il figure au document DA-2025-292.

La proposition CU-2025-136 **est adoptée** à la majorité des voix (44 pour, 2 abstentions).

### 17. Programme de baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales

#### - Évaluation périodique

##### 17.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-293)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que le programme de baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales relève du Département des sciences historiques de la Faculté des lettres et des sciences humaines. Ce programme combine six disciplines : 1) archéologie; 2) archivistique; 3) ethnologie; 4) histoire; 5) histoire de l'art; et 6) muséologie, toutes centrées sur le champ spécifique des études patrimoniales. Cette intégration permet aux étudiantes et étudiants de personnaliser leur parcours, offrant une flexibilité qui s'adapte à leurs intérêts, tout en leur permettant d'explorer le patrimoine culturel tant sur le plan théorique que pratique.

Les principales forces du programme identifiées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) sont les suivantes :

- l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité du programme;
- l'employabilité des diplômées et diplômés et l'ancrage dans les milieux professionnels;
- la satisfaction des étudiantes et étudiants quant à leur parcours;
- le caractère unique et distinctif du programme au Québec et dans la francophonie.

Anabelle Viau-Guay propose, Darren Edward Richard appuie,

#### CU-2025-137

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique du programme de baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales, tel qu'il figure au document DA-2025-293; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ce programme a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2025-137 **est adoptée** à l'unanimité.

##### 17.2 Plan d'action de la doyenne de la Faculté des lettres et des sciences humaines (DA-2025-294)

La doyenne de la Faculté de la Faculté des lettres et des sciences humaines est accompagnée de Laurier Turgeon, directeur du programme de baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales.

Créé en 2003 à la suite du Rapport Arpin sur le patrimoine, qui a mené à la création de la Direction du patrimoine au ministère de la Culture et des Communications du Québec, ce programme a pour objectif de répondre à une demande croissante de formation dans les métiers du patrimoine dans la région de Québec. L'Université Laval est la seule université à offrir un baccalauréat dans le domaine des études patrimoniales.

Ce programme combine six disciplines essentielles pour l'étude du patrimoine : 1) histoire; 2) ethnologie; 3) histoire de l'art; 4) archivistique; 5) archéologie; et 6) muséologie.

La structure du programme comprend quatre cours obligatoires de spécialité, dont une école d'été au Québec ou à l'international, un stage obligatoire et six concentrations. Les étudiantes et étudiants acquièrent une formation fondamentale en études patrimoniales et une formation de base dans l'une des disciplines, tout en développant une compréhension des disciplines connexes. Cette approche permet de mobiliser les connaissances dans le milieu professionnel et facilite l'accès au marché du travail.

La doyenne expose les nombreuses forces de ce programme unique en Amérique du Nord, telles que la qualité et la compétence du corps professoral, l'engagement et la disponibilité des enseignantes et enseignants, ainsi que la diversité des expertises. Les activités expérientielles, comme les écoles d'été et les stages, sont également des points forts, tout comme la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité de la formation. L'Institut du patrimoine culturel joue un rôle dynamique en rassemblant des collègues de différentes facultés autour des enjeux du patrimoine.

Cependant, la structure complexe du programme représente un défi, car elle peut être difficile à comprendre pour les étudiantes et étudiants. La doyenne souligne la nécessité de simplifier cette structure pour améliorer le cheminement et garantir la diplomation. Elle mentionne l'importance d'intégrer des cours provenant d'autres départements pour couvrir les domaines émergents, ainsi que de mieux faire connaître le programme, notamment dans l'écosystème de la grande région de Montréal. Elle conclut en énumérant les actions à mettre en œuvre qui sont inscrites dans le plan d'action.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La possibilité d'améliorer l'accessibilité et l'inclusivité des bâtiments;
- La mention d'une discipline de l'archivistique au département;
- Les précisions sur l'alignement de la Chaire CLE envisagée avec le plan de déploiement, compte tenu des développements actuels au sein du département;
- La façon dont le nombre de concentrations sera diminué tout en maintenant la multidisciplinarité;
- Les stratégies envisagées pour remédier au taux élevé d'abandon en début de programme;
- La remise en question de la détermination institutionnelle à fournir les ressources nécessaires à ce programme et à ceux qui sont pertinents dans le contexte de la région de Québec.

Aurélie Campana propose, André Zaccarin appuie,

#### CU-2025-138

De recevoir le plan d'action de la doyenne de la Faculté des lettres et des sciences humaines, à la suite de l'évaluation périodique de ce programme de baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales, tel qu'il figure au document DA-2025-294.

La proposition CU-2025-138 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 7 abstentions).

### 18. Centre d'optique, photonique et laser de l'Université Laval (COPL-ULaval)

#### - Prolongation de la reconnaissance institutionnelle

##### 18.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2025-295)

Le président de la Commission de la recherche présente une demande de prolongation de reconnaissance pour le Centre d'optique, photonique et laser de l'Université Laval (COPL-ULaval), conformément à la nouvelle Politique de reconnaissance des centres de recherche, de création et d'innovation.

Fondé en 1989, ce centre est reconnu pour son excellence en recherche et innovation dans le domaine de la photonique. Il regroupe 20 membres réguliers, 130 personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs, 17 stagiaires au postdoctorat et 41 membres du personnel professionnel de recherche. Depuis 2002, le COPL-ULaval dirige un regroupement stratégique financé par le Fonds de recherche du Québec – Nature et

technologies (FRQNT), impliquant 10 institutions et 54 membres, avec une forte participation de ses membres dans les axes de recherche.

Le COPL-ULaval se démarque par une production scientifique remarquable ainsi que par des données d'encadrement et de diplomation qui surpassent les moyennes sectorielles, avec environ cinq articles publiés chaque année dans des revues à comité de lecture. Les fonds de recherche du Centre proviennent à 50 % de subventions régulières, à 32 % de subventions en partenariat, et le reste de contrats, assurant ainsi sa viabilité financière. Le Centre démontre un leadership exemplaire avec 11 titulaires de chaires, dont sept chaires de recherche du Canada et une chaire d'excellence du Canada. Il a également reçu des subventions importantes de la Fondation canadienne de l'innovation et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

L'évaluation du regroupement stratégique par le FRQNT a attribué une note exceptionnelle, soulignant la renommée internationale du COPL, sa pertinence scientifique et ses nombreux partenariats. La Commission recommande une prolongation de la reconnaissance institutionnelle pour trois ans, tout en encourageant le centre à recruter de nouveaux membres pour compenser les départs à la retraite et à augmenter le financement en partenariat avec des entreprises et organismes externes.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le leadership de la direction du regroupement stratégique du Centre ainsi que le travail remarquable de toute l'équipe du COPL-ULaval;
- La durée de la prolongation de la reconnaissance.

André Zaccarin propose, Maurice Doyon appuie,

#### CU-2025-139

De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur la prolongation de la reconnaissance institutionnelle du Centre d'optique, photonique et lasers de l'Université Laval (COPL-ULaval), tel qu'il figure au document DA-2025-295.

La proposition CU-2025-139 **est adoptée** à l'unanimité.

#### 18.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation fait siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

André Zaccarin propose, Cyril Schneider appuie,

#### CU-2025-140

De prolonger la reconnaissance institutionnelle du Centre d'optique, photonique et lasers de l'Université Laval (COPL-ULaval) pour une période de trois ans;

Que le Centre poursuive ses efforts de recrutement de nouveaux membres pour compenser les départs à la retraite et maintenir un effectif suffisant et dynamique;

Que le Centre redouble d'efforts pour augmenter le financement en partenariat avec les entreprises et les organismes externes; et

De convenir que la prochaine évaluation périodique aura lieu dans trois ans.

La proposition CU-2025-140 **est adoptée** à l'unanimité.

#### 19. Utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative dans les mémoires et les thèses (DA-2025-296)

Faute de temps, la présidente du Conseil propose de reporter la discussion prévue sur ce point à une prochaine séance.

Sophie D'Amours propose, Ludovik Levasseur appuie,

**CU-2025-141**

De reporter la discussion prévue sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative dans les mémoires et les thèses à une séance ultérieure.

La proposition CU-2025-141 **est adoptée** à l'unanimité.

## **20. Questions des membres**

Un membre suggère de repositionner statutairement le point « Questions des membres » plus tôt dans l'ordre du jour afin de garantir suffisamment de temps pour son traitement lors des futures séances.

La question d'un membre portent sur la signification du terme « transition » dans le cadre de la nomination de l'actuelle secrétaire générale au poste de vice-rectrice adjointe aux infrastructures et à la transformation et responsable de la transition.

## **21. Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvain-Georges Bourgouin propose,

**CU-2025-142**

De lever la séance.

La proposition CU-2025-142 **est adoptée**.

La séance est levée à 12 h 06.

La présidente,

La secrétaire,

Sophie D'Amours

Monique Richer